



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-121 Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 22/09/2026

Date de la publication : 30/09/2026

2026-121 SOLIDARITE - ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS (RFVAA)

Rapporteuse : Séverine TERROM

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- la lutte contre l'âgisme,
- le sentiment d'appartenance au territoire des habitants,
- la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés* ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

*(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication).

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avis de la commission solidarité santé action sociale du 09 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DECIDE l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, lui-même affilié au Réseau mondial de l'OMS.

S'ENGAGE à verser annuellement la cotisation au réseau Villa amie des ainés dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants. En 2026, la cotisation sera de 400,00 €.

S'ENGAGE dans le processus de labellisation par le biais d'un audit dont le montant s'élève à 2000,00 €.

DESIGNE en tant que représentant titulaire Séverine TERROM pour représenter la collectivité au sein de l'association.

DESIGNE en tant que représentant suppléant Etienne ROYER pour représenter la collectivité au sein de l'association.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de cette décision.

Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC

Antoine JUTEAU



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2026**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB121-DE



Réseau Francophone
des Villes
Amies des Aînés



Affilié au
Réseau Mondial de l'Organisation
des Villes et des Communautés
Amies des Aînés

S²LO

LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

2026

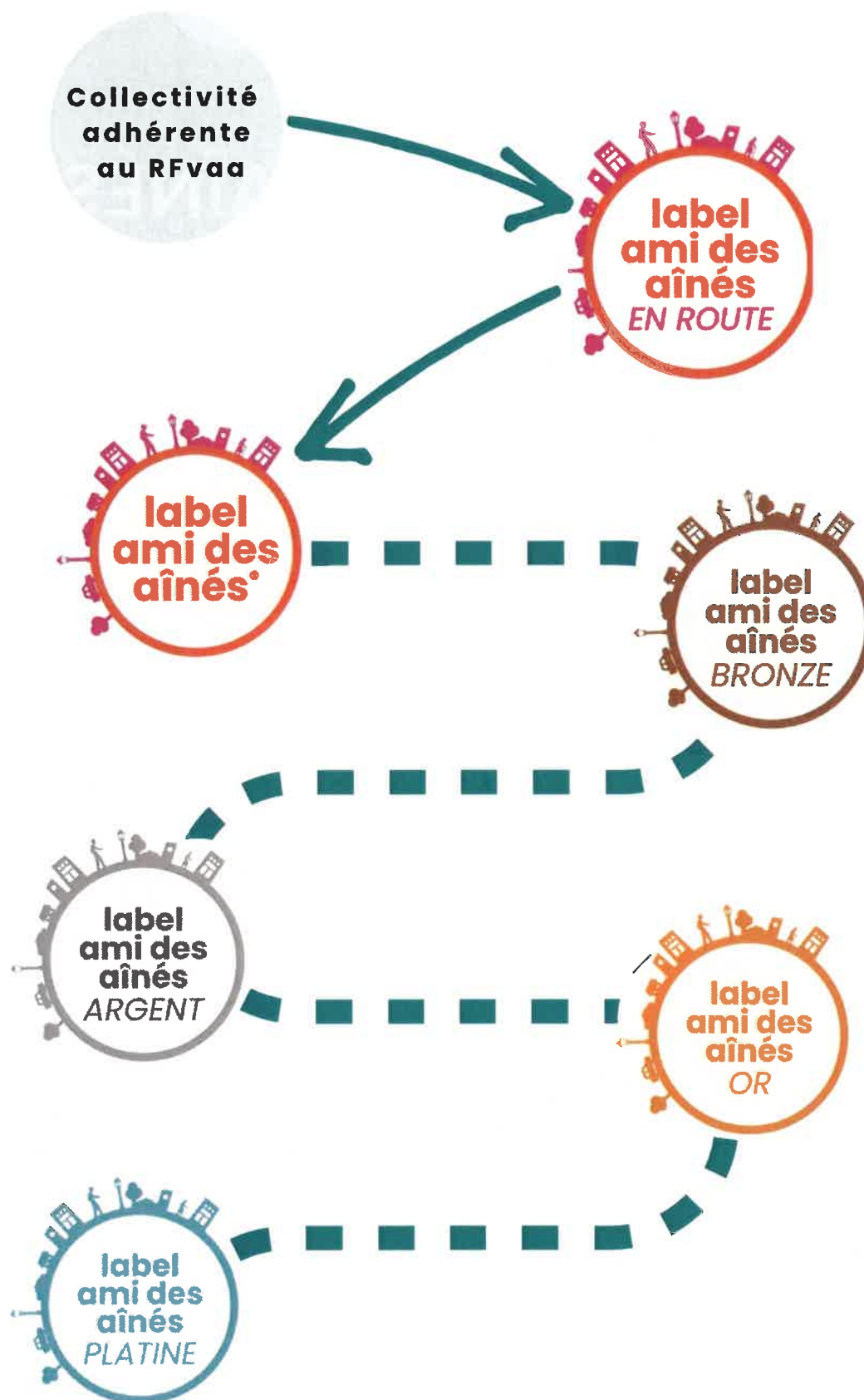


CONTACT

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Tél. 03 45 18 23 20 / contact@rfvaa.com

www.villesamiesdesaines-rf.fr



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

1 avenue Garibaldi - 21000 Dijon

Association Loi 1901 - SIRET : 753 983 048 00012



PROCESSUS DE LABELLISATION

1 Engagement dans la démarche:

Le candidat remplit le formulaire de demande. Une fois validé par le RFVAA, il s'engage dans la démarche en réglant la première part du coût de labellisation. Il officialise son inscription et communique grâce au logo « En route vers le LABEL ».

2 Préparation du dossier:

Le candidat prépare son projet de labellisation et répond aux critères sur le logiciel AnCodea. Il compile les éléments de preuve et les dépose via le logiciel. Le candidat sollicite l'audit initial quand il se sent prêt. La collectivité peut se faire accompagner par un prestataire référencé, dont la mission peut être financée par le Fond d'Appui pour des Territoires Innovants (Fatis).

3 Audit initial (examen du dossier):

Un plan d'audit est transmis au candidat. Lors de l'audit (réalisé en visioconférence par un organisme extérieur neutre), le candidat et l'auditeur passent en revue l'ensemble des critères et échangent autour des éléments de preuve.

4 Examen par le comité de labellisation:

Sur la base du rapport d'audit rédigé par l'auditeur, le comité de labellisation se réunit et statue sur le niveau de labellisation.

OUI

Décision

NON

Vérification
documentaire ou
audit circonstancié

5 Remise du Label:

Le label est ensuite remis par le RFVAA. Au moins une cérémonie de labellisation a lieu chaque année.

6 Renouvellement:

Le label est obtenu pour une durée de 6 ans. À cette échéance, un audit de renouvellement doit obligatoirement être réalisé. En complément, un audit de suivi a lieu à mi-parcours pour assurer le maintien de la dynamique.



UN PAIEMENT EN DEUX TEMPS:

Le coût total de la labellisation est réparti de la manière suivante :

50% à l'entrée dans la démarche

- Accès au statut « En route vers le Label Ami des Aînés® »
- Accès aux référentiels, à la plateforme AnCodea et aux outils méthodologiques
- Accompagnement technique et méthodologique

50% avant l'audit

- Organisation et réalisation de l'audit
- Analyse et évaluation de la démarche
- Attribution du niveau de labellisation

Cette offre pour la France est rendue possible grâce au soutien de :



Taille	Collectivités de moins de 2001 habitants	Collectivités de 2001 à 5000 habitants	Collectivités de 5001 à 20 000 habitants	Collectivités de 20 001 à 100 000 habitants	Villes de plus de 100 000 habitants	EPCI de plus de 100 000 habitants, départements et régions
Coût	1 000,00 €	1 400,00 €	2 000,00 €	3 500,00 €	4 500,00 €	6 960,00 €
A régler au lancement dans la démarche (50%)	500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	2 250,00 €	3 480,00 €
Solde à régler avant audit	500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	2 250,00 €	3 480,00 €
<i>Vous pouvez bénéficier du tarif ci-dessous, sur étude de dossier, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle de la CNSA (jusqu'à épuisement de la subvention disponible)</i>						
Avec aide de financement par CNSA	500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	2 250,00 €	3 480,00 €
A régler au lancement dans la démarche (50%)	250,00 €	350,00 €	500,00 €	875,00 €	1 125,00 €	1 740,00 €
Solde à régler avant audit	250,00 €	350,00 €	500,00 €	875,00 €	1 125,00 €	1 740,00 €

- **Ces tarifs sont calculés TTC**
- **(*) Ces tarifs réduits pourront être appliqués sous réserve de l'obtention de crédits dans le cadre de conventions entre des partenaires nationaux et le RFVAA**
- **Pour les tarifs Hors France, merci de nous contacter**



LE LABEL "AMI DES AÎNÉS"® : UN SOUTIEN CONCRET À L'INGÉNIERIE DE TERRITOIRE

Ce tarif comprend :

- un référentiel de plus de 100 critères adaptés à la taille de votre collectivité ;
- les frais de dossier ;
- une présentation du logiciel AnCodea et un code d'accès pour votre collectivité ;
- un audit initial ;
- un audit de suivi en N+3 ;
- la mise en relation avec un référent pour le support technique AnCodea et un support méthodologique pour le remplissage du référentiel ;
- un kit de communication "En route vers le Label", jusqu'à l'audit, puis un kit de communication du Label avec votre niveau de labellisation après l'audit ;
- **un rapport d'audit reprenant vos réponses, les commentaires de l'auditeur et l'ensemble des points obtenus pour chacun des critères ainsi que des leviers d'amélioration pour votre dynamique locale ;**
- **une invitation pour deux personnes à la cérémonie de labellisation.**



Ce tarif n'inclut pas :

- de visite sur site (possibilité d'envisager des temps de lancement public ou de réflexion stratégique sur la base d'une élaboration financière complémentaire) ;
- de code supplémentaire pour l'accès à AnCodea (si votre collectivité souhaite bénéficier de plusieurs codes, il est possible d'ajouter une option à 50 € / code supplémentaire / année) ;
- d'audit de renouvellement vous permettant de changer de niveau de labellisation avant les 6 ans (si vous souhaitez bénéficier d'un audit de renouvellement pour faire évoluer plus rapidement votre niveau de labellisation, cela engendrera un surcoût).

Attention ! A l'issue de l'audit initial, si vous n'êtes pas labellisable (situation de non-conformité exigeant un audit complémentaire partiel ou total), un coût supplémentaire pourra vous être facturé.



BON DE COMMANDE

(Merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire rempli par mail à l'adresse contact@rfvaa.com afin que nous établissions un devis, puis une facture pour mise en paiement)

Professionnel en charge de l'engagement de la collectivité dans le processus de labellisation :

Nom / prénom :

E-mail :

Téléphone :

Ma collectivité s'engage dans le processus de labellisation :

☐ **La collectivité s'engage dans la démarche en réglant la première part du coût de labellisation, et obtient le statut de "En route vers le LABEL"**

Montant : _____ € (cf. tableau des coûts p.4 / nous contacter en cas de doute)

Option :

..... codes supplémentaire(s) ancodea à 50 € / an l'unité

Total :

Adresse de facturation :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

Tampon :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260928-2026DELIB121-DE